

République de Côte d'Ivoire



Union-Discipline-Travail



Direction de l'Alphabétisation et de
l'Éducation Non Formelle

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement
technique et de la formation professionnelle



Rapport final

Atelier de revue et d'harmonisation de
l'approche classes passerelles

Abidjan, 8-9 juin 2017

INTRODUCTION

La Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DAENF) du Ministère de l'Education Nationale (MEN), avec l'appui financier du programme TRECC de la Fondation Jacobs, a organisé un atelier de revue et d'harmonisation de l'approche « classes passerelles » en Côte d'Ivoire. Cette approche constitue un programme d'éducation basé sur l'apprentissage accéléré, permettant aux enfants déscolarisés ou n'ayant jamais été scolarisés de s'insérer dans l'école formelle.

Du 8 au 9 juin 2017, cet atelier a réuni une quarantaine de participants issus de divers horizons: les directions du MEN ayant un rôle dans le pilotage et la supervision des classes passerelles sur les plans pédagogique et organisationnel ; les ONG nationales et internationales impliquées dans la mise œuvre de classes passerelles en Côte d'Ivoire ; les partenaires techniques et financiers qui soutiennent la politique du gouvernement dans le développement d'offres éducatives alternatives. Pour enrichir la réflexion avec des expériences d'autres pays, la Fondation Stromme – qui met en œuvre la stratégie de scolarisation accélérée au Niger, au Mali et au Burkina Faso – et RiverTide – qui a développé dans les zones rurales et défavorisées d'Inde un programme unique pour l'enseignement élémentaire composé d'un programme à base communautaire, ont été conviés à l'atelier.

Dans ses propos liminaires marquant l'ouverture de l'atelier, M. Raoul Koné, Directeur de Cabinet adjoint du MEN, a rappelé le devoir du gouvernement ivoirien d'opérationnaliser la politique de scolarisation obligatoire, notamment en relevant le défi des enfants en dehors du système éducatif. Chiffres à l'appui, M. Koné a illustré l'acuité du problème : en 2016, 432'268 enfants sur 3'569'000 enfants âgés de 6 à 11 ans n'étaient pas inscrits à l'école primaire. Pour la même année, seuls 811'844 enfants étaient effectivement inscrits au collège, tandis que 1'186'838 enfants âgés de 12 à 15 ans n'y étaient pas. Pour relever ce défi, le Plan Sectoriel Education/Formation pour la période 2016-2025 préconise le recours aux classes passerelles, dans l'objectif d'intégrer à l'école primaire les enfants âgés de 10 à 13 ans déscolarisés ou n'ayant jamais été scolarisés. Le Directeur de Cabinet adjoint a rappelé aux participants que l'approche des classes passerelles a été introduite en Côte d'Ivoire pendant les années de crise sous l'impulsion des ONG internationales et locales par des ONG internationales. Depuis lors, les classes passerelles ont permis la réinsertion dans l'enseignement formel de plus de vingt mille enfants non scolarisés ou déscolarisés.

Dans son exposé de cadrage, Madame Ouattara, Directrice de la DAENF, a indiqué que depuis l'introduction des classes passerelles en Côte d'Ivoire, plusieurs ateliers de réflexion s'étaient tenus avec l'ensemble des parties prenantes afin de formaliser cette offre d'éducation alternative, et d'harmoniser les pratiques. Le présent atelier, inscrit dans le contexte de la scolarisation obligatoire, visait à renforcer les mécanismes existants des classes passerelles, afin de garantir le respect des normes de qualité requises et assurer une transition réussie vers l'enseignement formel. Madame la Directrice a ensuite décliné les objectifs spécifiques de l'atelier :

- ✓ Passer en revue les différentes approches de classes passerelles mises en œuvre en Côte d'Ivoire;
- ✓ s'imprégner de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/ Passerelle (SSA/P) initiée par la Fondation STROMME au Mali, Burkina Faso et Niger;
- ✓ Définir les rôles et les responsabilités des acteurs et partenaires intervenant dans la mise en œuvre des classes passerelles ;
- ✓ Adopter un dispositif pertinent de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des classes passerelles.

La Directrice Pays de la Fondation Jacobs, Mme Sabina Vigani, a fait savoir aux participants que dans le cadre du programme TRECC – Transformer l'Éducation dans les Communautés de Cacao – la Fondation Jacobs et ses partenaires de l'industrie du cacao et du chocolat finançaient plusieurs projets de classes passerelles. En appuyant l'organisation du présent atelier, la Fondation Jacobs comptait conduire avec le MEN et toutes les parties prenantes une évaluation du dispositif actuel des classes passerelles, et formuler des recommandations pour renforcer ce dispositif en vue d'atteindre les objectifs du plan sectoriel.

COMMUNICATIONS

L'expérience des classes passerelles en Côte d'Ivoire

Après les propos introductifs susmentionnés, l'atelier est entré dans le vif du sujet en donnant la parole à des acteurs de la société civile impliqués dans la mise en œuvre de classes passerelles en Côte d'Ivoire. Il s'agissait des ONG Ecole pour Tous (EPT) et Mission Evangélique Luthérienne de Côte d'Ivoire (MELCI), ainsi que du Bureau National de la Fondation International Cocoa Initiative (ICI). Dans leurs communications respectives, qui figurent en intégralité en annexe de ce compte rendu, EPT, MELCI et ICI ont mis en exergue les points forts et les points faibles qu'ils perçoivent dans le dispositif actuel des classes passerelles.

Les points forts

- Les classes passerelles ont répondu à une demande d'éducation durant la crise et jusqu'à présent, en offrant des opportunités de réussite à des enfants qui pour des raisons diverses étaient en dehors du système éducatif.
- Le pilotage par les ONG internationales et nationales a permis la mise en place d'un dispositif opérationnel efficace, plus proche des bénéficiaires.
- Les contenus des formations et les formations ont été élaborés en partenariat avec les services techniques du MEN.
- Les évaluations des enfants et leurs orientations dans les écoles formelles ont été réalisées par les Inspecteurs d'école primaire.

Les points faibles

- Le « Guide de mise en œuvre des classes passerelles en Côte d'Ivoire » (ci-après Guide), fruit de la collaboration entre les services du MEN et les partenaires techniques et financiers, est très peu utilisé par les promoteurs des classes passerelles, et peu connu des services décentralisés du MEN.
- La transition des enfants issus des classes passerelles vers les écoles formelles présente souvent des difficultés, liées notamment à la mauvaise perception des classes passerelles par les enseignants, à l'insertion tardive, ou encore au manque d'extraits de naissances.
- L'inexistence de données statistiques sur les classes passerelles en termes d'offre, d'infrastructure, d'effectifs et de performance empêche un pilotage effectif de cette offre d'éducation alternative par le MEN.
- La faible implication des collectivités locales et l'insuffisance de l'internalisation des expériences par le MEN n'œuvrent pas en faveur de l'appropriation du modèle par l'État et de la pérennisation de la stratégie.
- L'absence de ressources gouvernementales dans le financement des classes passerelles;

- La modicité des indemnités, le retard dans leur paiement et l'absence de plan de carrière incitent à la mobilité des animateurs des classes passerelles.
- Le taux d'abandon est élevé pour les enfants de niveau CMU car ils sont plutôt intéressés par la formation professionnelle.
- Le taux de fréquentation baisse là où il n'y a pas de cantine scolaire ou d'appui alimentaire.

L'expérience de la Fondation Stromme dans la sous-région

Pour contribuer à la réflexion, la Fondation Stromme a été invitée pour illustrer la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P), dont le dispositif se caractérise par une forte implication des gouvernements concernés – Mali, Burkina Faso, Niger – dans le pilotage et la supervision de la mise en œuvre.

Mme Bernadette Sanou, Secrétaire Permanente du Secrétariat Sous Régional de la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) a rappelé le contexte de création de la SSA/P, les objectifs et la définition puis en est venue aux aspects pédagogiques de la formule, son coût et son financement, ses résultats sur l'ensemble des trois pays ainsi que ses atouts et les défis auxquels font face les acteurs de sa mise en œuvre (présentation intégrale en annexe). La SSA/P est une formule accélérée d'éducation bilingue visant à offrir une seconde chance à des enfants qui n'ont jamais été à l'école, ou à des déscolarisés précoces, et dont l'âge ne permet plus une scolarisation dans le système classique. Ces derniers peuvent intégrer (ou réintégrer) le système scolaire classique à partir de la quatrième année (CE2) du primaire. La stratégie ne prévoyant pas de redoublement, tous les enfants, selon leur niveau, sont insérés dans les classes du formel (CP, CE1 ou CE2). Pour le respect du continuum « élémentaire-moyen », même les enfants âgés peuvent être orientés en classe de sixième. En principe, l'année scolaire dans les centres SSA/P dure 8 mois avec en général un début en Novembre de chaque année et prend en Juillet. La taille des classes ne doit pas excéder trente élèves.

Le Directeur régional Afrique de l'Ouest de la Fondation Stromme, M. Zakariya Abdou, a donné un aperçu des termes du partenariat autour de la SSA/P, de l'implication des gouvernements des pays pionniers dans sa mise en œuvre, et des accords qui balisent ce partenariat au niveau sous régional, national et local. Dans ce contexte, la création du Secrétariat sous régional de la SSA/P est un instrument de concrétisation du partenariat avec notamment son Conseil d'Orientement regroupant les Ministres en charge de l'Éducation des pays, le Secrétaire Général de la Fondation Stromme et les O.N.G. partenaires des trois pays.

TRAVAUX EN COMMISSION

Les travaux en commission avaient pour objectif de formuler des propositions d'amélioration du dispositif des classes passerelles, en partant du diagnostic posé par les ONG impliquées dans la mise en œuvre et en approfondissant la réflexion autour de thèmes spécifiques.

Commission 1 : Les animateurs des classes passerelles

Cette commission a analysé la problématique des animateurs des classes passerelles, en la décortiquant sous plusieurs angles : quel est le profil d'un bon animateur ? Quelle formation est nécessaire pour être un bon animateur ? Quelles sont les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les animateurs, et comment y remédier ? Quelle rémunération peut être proposée à un animateur ? Comment l'Etat peut capitaliser l'expérience des animateurs des classes passerelles ? Comment amener tous les promoteurs et animateurs de classes passerelles à utiliser le Guide ?

Partant des directives du Guide, la commission a formulé des propositions d'amélioration du statut et des conditions de travail des animateurs ayant comme principales recommandations :

- Renforcer le dispositif de formation initiale et continue des animateurs, notamment en impliquant le MEN et en consacrant 30 jours à la formation initiale, pour qu'ils puissent maîtriser les contenus et la méthodologie d'enseignement.
- Renforcer le suivi pédagogique par les services compétents du MEN, ainsi que la collaboration entre les animateurs et les enseignants des écoles formelles.
- Développer des outils pédagogiques harmonisés pour les classes passerelles, tels qu'un guide des animateurs, un manuel des élèves, etc.
- Motiver les animateurs en offrant des perspectives d'engagement au-delà des huit mois, notamment en mettant à contribution les animateurs pour des cours de remédiation ou pour d'autres projets. A cet effet, constituer une base de données avec tous les animateurs formés depuis 2007.

Commission 2 : Le site d'implantation des classes passerelles

Après avoir revisité les critères formulés par le Guide à la lumière de la pratique, cette commission a mis en avant deux principales recommandations :

- Le choix du site devant abriter la classe passerelle doit être principalement basé sur l'existence de besoin en matière d'éducation et la planification de la carte scolaire;
- Le choix du site doit découler d'un processus inclusif et participatif, impliquant la communauté et les autorités éducatives.

Commission 3 : Rôles et responsabilités des parties prenantes et indicateurs de performance

Cette commission avait pour tâche d'analyser les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la gestion des classes passerelles, et de proposer des modalités de suivi et évaluation.

La commission a constaté que les classes passerelles ne sont pas inscrites dans un cadre institutionnel et réglementaire suffisamment structuré. Le Guide énumère toutes les parties prenantes en attribuant à chacune des rôles et responsabilités, mais ne désigne pas clairement quelle structure est la principale responsable. Ce flou engendre des dysfonctionnements, notamment au plan de la supervision pédagogique avec un chevauchement des fonctions entre conseiller alphabétisation et conseiller pédagogique secteur.

La Commission a par ailleurs souligné que l'inexistence de données statistiques sur la situation de référence des enfants déscolarisés et l'absence d'une cartographie des initiatives locales rend difficile toute planification et programmation d'actions ciblées par les acteurs non étatiques.

Au niveau du suivi et évaluation, la commission a constaté le silence du Guide sur ce point et souligne l'importance pour toutes les parties prenantes de se doter d'indicateurs de performance pour assurer le contrôle de qualité des classes passerelles.

En partant de ce diagnostic, la commission a formulé des recommandations au plan stratégique et opérationnel dont principalement :

- Mettre en place un comité de pilotage de l'initiative classe passerelle sous la présidence du MEN comme cadre de concertation et organe officiel d'orientation, de supervision et de décision concernant la mise en œuvre des classes passerelles.
- Designier au sein du MEN la structure de coordination opérationnelle de la mise en œuvre des classes passerelles.
- Elaborer, valider et vulgariser auprès des promoteurs des classes passerelles et des autorités éducatives décentralisées un cahier de charges (signature du Ministre/officialisation par un arrêté ministériel) pour la création, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des classes passerelles, précisant toutes les modalités selon lesquelles le ministère voudrait voir exécuter cette formule dans le pays. Ce cahier de charges s'imposerait à tous les promoteurs de la classe passerelle et aux autorités éducatives au plan local.
- Créer au sein du ministère des compétences sur le curriculum des classes passerelles qui puissent constituer une référence pour le suivi et l'assurance qualité des initiatives.
- Investir des ressources gouvernementales dans le financement des classes passerelles pour marquer l'intérêt du gouvernement pour l'initiative et encourager les partenaires qui y interviennent déjà ainsi que ceux qui pourraient y être intéressés.

Commission 4 : La problématique du taux élevé d'abandon

Tenant compte des contraintes identifiés par les ONG dans la mise ouvre des classes passerelles, avec l'abandon comme un facteur déterminant, cette commission a défini le profil des enfants à risque d'abandon, fait l'analyse des causes principales d'abandon avec les facteurs internes et externes au système éducatif, et a proposé des actions pour anticiper/résorber ce phénomène. Au titre des principales recommandations, la commission préconise de :

- Renforcer la sensibilisation des communautés à travers l'implication du gouvernement, des élus et des autorités éducatives, pour que les parents adhèrent à la politique d'école obligatoire et à la stratégie des classes passerelles.
- Prendre en compte des élèves des classes passerelles dans la dotation des cantines scolaires, ou solliciter la contribution de la communauté pour un appui alimentaire ;
- Renforcer la formation des animateurs pour qu'ils sachent et le suivi des élèves
- Envisager le transfert vers des structures de formation professionnelle, pour les enfants plus âgés.

CONCLUSION

L'atelier de revue et d'harmonisation de l'approche des classes passerelles en Côte d'Ivoire a permis aux participants de faire un bilan du dispositif actuel, à la lumière des directives du Guide et de la pratique. Des lacunes et des dysfonctionnements ont été repérés, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, et les participants ont fait des propositions pour y remédier.

Au-delà des recommandations spécifiques, les participants étaient unanimes pour souligner la nécessité de voir l'Etat, à travers le MEN, assumer un rôle plus actif, que ce soit au niveau des orientations, de la supervision, de la coordination ou encore du financement des classes passerelles. A l'ère de la scolarisation obligatoire, les classes passerelles exigent l'implication systématique des autorités éducatives aux côtés des promoteurs.

En remerciant les participants pour leur précieuse contribution à la réflexion, la Directrice Pays de la Fondation Jacobs a invité le MEN à considérer les recommandations de l'atelier, pour améliorer le dispositif actuel des classes passerelles et s'attaquer avec détermination au défis des enfants déscolarisés et non scolarisés.